**CONSEIL TERRITORIAL**

**DU JEUDI 15 JUILLET 2021**

**Allocution du Président Daniel Gibbs**

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et messieurs les conseillers territoriaux, Mes chers Collègues,

Monsieur le Président du CESC,

Mesdames et messieurs de la presse,

Cher public sur les réseaux sociaux

Mes chers Collègues, Bonjour !

Nous voici à nouveau réunis, pour ce sixième Conseil territorial de l’année 2021…

Avant une pause amplement méritée…

Surtout par les temps qui courent,

vous en conviendrez mes chers Collègues !

**Avant d’aborder l’ordre du jour, je souhaiterais évoquer trois points d’actualité.**

* ***La situation sanitaire, tout d’abord.***

Elle est globalement stable,

Raison pour laquelle le Préfet a décidé de reporter d’une heure,

de 23 h à minuit,

la fermeture des bars et des restaurants,

et de rouvrir les boites de nuit.

Je tiens à l’en remerciera,

au nom de nos acteurs économiques pour lesquels ce pragmatisme est vital.

Nous avons en effet un Préfet qui tient compte de la situation économique et sociale du Territoire où il a l’honneur de servir.

Force est de constater qu’au niveau national,

voire régional,

tel n’est pas toujours le cas.

On nous parle désormais,

parfois avec une certaine hystérie,

de « 4ème vague »…

Espérons donc que le Gouvernement,

et c’est son devoir,

ne cèdera pas,

une fois encore,

aux prophètes de la pandémie éternelle,

ces « enfermistes » qui se délectent déjà de nouvelles et pénibles restrictions.

Certes, nous disposons désormais de vaccins qui démontrent leur efficacité.

Nos voisins,

à Sint-Maarten, à Anguilla, à Saba, à Saint-Barthélemy,

ont un taux de couverture vaccinale supérieur au nôtre.

Et ils bénéficient d’une situation sanitaire bien meilleure.

Il n’y a pas de hasard…

Je l’ai dit hier,

lors du discours prononcé à l’occasion de la Fête Nationale :

je suis,

et je reste,

favorable à la vaccination massive et accélérée.

Mais je suis pour le moins réservé sur le « pass sanitaire » tel qu’il est présenté.

* ***Pour des raisons de principe, tout d’abord :***

Nous ne saurions supporter plus longtemps l'état d'exception permanent,

la rupture d'égalité entre les citoyens,

la mise en place de dispositifs répressifs totalement anxiogènes et infantilisants.

Et, surtout, cette bureaucratisation à l'extrême des rapports sociaux.

Saint-Martin est un territoire de la République

où les citoyens ont des devoirs civiques,

des responsabilités…

mais aussi des droits.

Et parmi ces droits,

figurent la liberté de disposer de son corps

et la liberté d’aller et de venir.

* ***Pour des raisons pratiques, ensuite et surtout :***

L’instauration obligatoire du « pass sanitaire » dans les restaurants à partir de début Août,

donc dans une quinzaine de jours, nous inquiète.

Va-t’on instaurer des contrôles systématiques et tatillons ?

Il faudrait que nos gouvernants parisiens comprennent

-enfin-

la situation géo-économique inédite dans laquelle nous vivons depuis 1648…

**Bref, l’économie de notre Territoire, déjà fragilisée,**

**ne survivra pas si les contraintes sont au Nord de l’île…**

**et les clients au Sud.**

Par ailleurs, on apprend que les tests PCR dits « de confort » ne seront plus remboursés à partir du mois d’Octobre.

Or, ces tests demeurent,

légalement,

obligatoires pour se rendre de l’Hexagone vers les Outre-mer…

`y compris lorsque l’on est vaccinés !

Va-t’on donc instaurer une nouvelle entrave à la reprise du tourisme ?

Pour clore ce chapitre,

soyons lucides et réalistes : Le COVID-19 ne disparaîtra pas.

Il faut donc écarter le phantasme du «Zéro Covid »,

*vraiment* apprendre à vivre avec le virus comme le font,

avec pragmatisme,

les Britanniques,

sortir *vraiment* de l'état d’urgence sanitaire et,

surtout,

faire confiance au libre-arbitre et à la responsabilité de chacun.

L'État doit, certes,

encourager les Français à rester prudents et à se protéger du virus.

Mais il doit le faire en privilégiant l'information et la pédagogie,

plutôt que la coercition et le contrôle social.

Ce n'est qu’ainsi que l'on retrouvera un chemin qui soit celui de la liberté et la prospérité, et non celui de la servitude et de la misère.

* ***La problématique des algues Sargasses, ensuite.***

Cette année, nous sommes à nouveau confrontés à ce fléau.

Et, cette fois, d’une ampleur inégalée.

En Septembre 2019,

une conférence internationale sur les sargasses s’était tenue en Guadeloupe.

J’y avais participé.

Le Premier ministre de l’époque avait fait de vagues promesses de soutien,

puis…plus rien.

Ou, plus précisément,

une perspective de dotation budgétaire de 0,3 M. €.

Mais, comme souvent depuis 2017, elle s’inscrivait dans une logique de « projet » tellement exigeante,

bureaucratique et complexe qu’elle a rendu impossible le déblocage des fonds.

Dit autrement, à cette époque,

la doctrine gouvernementale à notre endroit était la suivante :

« *Dites-nous exactement ce que vous voulez, et on vous dira comment vous en passer* » !!...

Or, aujourd’hui, nous avons un impérieux besoin de soutien, budgétaire, technique et humain.

Notre littoral s’asphyxie.

Littéralement.

Nous ne pourrons hélas,

une fois encore,

compter sur la Délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer,

prétendument en charge du dossier.

Cette structure vient en effet d’être discrètement liquidée,

il y a quelques semaines, en plein début de la saison cyclonique…

Bref, Saint-Martin risque de constituer,

une fois encore,

une variable d’ajustement des politiques publiques outre-mer,

elles-mêmes singulièrement malmenées depuis plus de quatre ans.

La « variable d’ajustement des variables d’ajustement »,

en quelque sorte !...

Face aux blocages,

j’espère trouver, avec le Préfet Gouteyron,

des issues favorables impliquant les Services de la COM

et les moyens de l’Etat,

Tant pour prévenir les échouements en amont des côtes,

mobilisant des techniques innovantes qui font leurs preuves ailleurs,

que pour la collecte des algues échouées,

je pense ici par exemple au Service Militaire Adapté qui pourrait être mobilisé dans les périodes critiques..

Il faut savoir que chaque semaine de ramassage coûte entre 15 et 25 000 euros à la Collectivité,

pour un seul site.)

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l’avancée de ces négociations.

* ***La publication du Rapport thématique de la Cour des Comptes sur la reconstruction de Saint-Martin après le passage du cyclone IRMA.***

Nous aurons l’occasion de revenir,

dans les semaines à venir,

sur ce document qui n’est pas,

je tiens à le préciser,

un Nième « rapport d’inspection ».

La Collectivité partage globalement la plupart des constats figurant dans le rapport,

et s’inscrit en accord avec les recommandations exposées.

La plupart de ces préconisations, au demeurant,

sont d’ores et déjà en cours de mise en œuvre,

dans le cadre de la réorganisation de la Collectivité et de la montée en puissance,

qualitative et quantitative,

de son Administration,

réorganisation que nous avons enfin osé entreprendre

en la confiant à notre Directrice Générale des Services et aux équipes qui l’entourent.

A ce stade,

et comme je l’ai exposé aux magistrats de la Cour,

le rapport inspire à la Collectivité :

* deux motifs de satisfaction,
* deux regrets,
* et une attente.

***(i) Les deux principaux motifs de satisfaction sont les suivants :***

**- 1.** La Cour reconnaît,

c’est très important et pas seulement au niveau du symbole,

que les intérêts financiers et juridiques de la Collectivité de Saint-Martin ont été lésés,

notamment en ce qui concerne la durée de « l’urgence impérieuse », fixée,

unilatéralement et rétroactivement par le Préfet de Guadeloupe de l’époque,

à un peu plus d’un mois (9 oct. 2017).

Tandis que la Collectivité de Saint-Barthélemy,

six fois moins impactée par le cyclone,

a pu bénéficier,

en matière de commande publique,

des souplesses induites par ce régime juridique, près de deux mois supplémentaires.

* **2.** Le rapport reconnaît une implication perfectible de l’Etat et de ses services déconcentrés,

notamment en ce qui concerne le domaine,

crucial et stratégique,

de la fiscalité.

Rappelant les conclusions pertinentes de son référé du 22 Décembre 2017 ,

la Cour appelle à une coopération loyale et effective de la part de la DRFIP de Guadeloupe,

sans laquelle la mise en œuvre de la réforme fiscale,

décidée en 2018 par la Collectivité,

deviendrait rapidement caduque et inopérante,

reléguant *de facto* les Saint-Martinois à une condition de contribuables « de seconde zone »…

Le travail d’alerte et d’analyse de nos élus

(je pense ici à Marie-Dominique RAMPHORT)

et de nos agents

(je pense ici à notre Directeur de la Fiscalité, M. OTTAVI)

est ainsi dûment reconnu.

***(ii) Les deux principaux regrets sont les suivants :***

**-** La COM aurait souhaité qu’il soit procédé,

fût-ce sommairement,

à un calcul,

à ce jour,

des crédits publics destinés à la reconstruction de Saint-Martin

et effectivement consommés.

Elle ne peut se satisfaire de la reprise des annonces gouvernementales du 12 Mars 2018 !

Le chiffre de 500 Millions d’ €,

Répété par Paris depuis trois ans,

relève de l’affichage politique.

Il ne correspond pas à la réalité des dépenses exécutées,

plus proches de 150 Millions. €,

selon les calculs de mes équipes.

- Le rapport aurait pu insister davantage sur le non-respect,

par le Gouvernement,

des engagements pris en Novembre 2017 relatifs,

au réexamen de la compensation des charges mal (celles de 2008) ou non (celles de 2012) compensées.

La COM aurait ainsi souhaité que la réouverture,

et le suivi,

de ce dossier constituât une recommandation de la Cour,

permettant ainsi,

dans une perspective consensuelle et constructive,

de clore définitivement la transition institutionnelle de 2007.

Le rapport se contente d’entrouvrir cette porte.

Comme je ne lâche rien,

et qu’il s’agit des recettes

-et de la prospérité-

de mon Territoire, j

e continuerai à porter cette revendication légitime.

***(iii) Enfin, la COM a formulé, pour l’avenir, une attente :***

- La publication d’un rapport thématique,

portant sur l’action et les interventions de l’Etat à Saint-Martin,

aurait du sens à l’horizon 2023-2024

,-soit à l’issue du Plan de relance actuellement en cours de mise en œuvre.

Rappelez-vous,

mes chers collègues !,

un tel rapport avait, certes, été prévu,

et partiellement rédigé, en 2015-2016 ;

mais il avait été, *in fine*,

remplacé en Décembre 2017 par le référé de 7 pages susmentionné.

La rédaction d’un tel rapport,

voué au demeurant à évaluer l’effectivité des recommandations du Document évoqué ce matin,

permettrait,

un peu plus de quinze ans après l’accession de la commune à la qualité de Collectivité d’Outre-Mer régie par l’article 74 de la Constitution,

de vérifier si les engagements pris par le Chef de l’Etat,

en Septembre 2017 et en Septembre 2018,

à l’égard des Saint-Martinois

ont été tenus.

Là aussi, il ne faut rien lâcher et voir loin,

dans l’intérêt de Saint-Martin et des Saint-Martinois.

J’y veillerai.

**Nous allons à présent passer, sans plus attendre, à l’examen des questions inscrites à l’ordre du jour.**